

Droits à l'égalité

Nous avons entendu une femme nommée Linda Long dont la carrière militaire s'étalait sur dix ans de service régulier et de service dans les forces de réserve. Voici ce qu'elle a dit:

Je suis une militaire de carrière, je suis loyale aux Forces armées, que j'aime encore... Je suis venue témoigner parce que j'aime profondément le service militaire et parce que j'estime qu'on rendait un mauvais service à ma carrière personnelle en uniforme et à ces femmes honorables qui sont encore en service et qui ne peuvent s'exprimer elles-mêmes.

Elles ne peuvent s'exprimer elles-mêmes parce que le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) a malheureusement donné un ordre qui refuse effectivement aux militaires canadiennes le droit de se présenter devant notre comité pour témoigner des conditions existant dans les Forces armées. C'est avec un sentiment de fierté à l'égard des forces armées, tempéré par un sentiment de colère devant une injustice aussi flagrante, qu'un certain nombre de militaires à la retraite ont décrit au comité comment les femmes étaient traitées par le ministère de la Défense nationale. La colonelle Shirley Robinson, qu'il faut féliciter d'avoir consacré beaucoup d'énergie et de dévouement à la question après une carrière de plus de 30 ans dans les Forces armées canadiennes, a très bien fait ressortir toute la problématique dans son témoignage devant le comité. Voici ce qu'elle a dit:

Si les Forces canadiennes réussissent à se faire exempter de l'application de la Charte des droits et des libertés, cela créera un dangereux précédent, car ce sera dire aux Canadiens que l'on peut continuer à exclure les femmes de certains emplois tout simplement parce que les hommes ne veulent pas les y voir. Car c'est en réalité à cela que ça se résume, n'est-ce pas? Et tous les arguments, les prétextes et les reproches adressés aux femmes sont fondés sur ce fait révoltant. Pour répondre aux besoins militaires, il faut créer une force armée convenablement dotée des effectifs et des compétences technologiques nécessaires, et motivée par la conviction que l'institution militaire concrétise les valeurs de la société dont elle émane.

Elle conclut en disant:

L'offre de possibilités égales d'emploi aux femmes militaires est beaucoup plus compatible avec cet objectif que la préservation d'une individualité machiste rétrograde.

● (1710)

Cela est très clair, monsieur le Président. A l'heure actuelle, plus de 70,000 emplois dans les Forces armées canadiennes sont effectivement inaccessibles aux femmes. Les raisons invoquées pour justifier pareille situation sont absolument inacceptables. Elles reviennent toutes dans la plupart des cas à l'idée que les femmes sont quelque peu inférieures aux hommes et incapables de servir avec distinction dans les Forces armées canadiennes. Évidemment, cela vient carrément à l'encontre de la Charte des droits et libertés, car celle-ci demande que les personnes soient évaluées individuellement, et il ne fait absolument aucun doute que beaucoup de Canadiennes sont tout à fait capables de satisfaire pleinement aux exigences les plus rigoureuses des Forces armées canadiennes.

La Commission canadienne des droits de la personne a demandé récemment au président du Tribunal des droits de la personne de charger un tribunal indépendant de scruter la politique du ministère de la Défense nationale en ce qui a trait à l'exclusion des femmes des postes de combat. Un exemple cité à cet égard est celui d'une femme de Valleyfield, au Québec, qui s'est vu refuser l'accès à un cours de mécanique navale simplement parce qu'elle est une femme. Non seulement le sous-comité des droits à l'égalité a-t-il présenté des recommandations précises à cet égard, mais la Commission canadienne des droits de la personne a elle-même commandé une enquête. Dès 1971, la Commission royale d'enquête sur le statut de la

femme recommandait que tous les métiers et toutes les professions soient accessibles aux femmes.

Le 4 mars dernier, le gouvernement a répondu aux recommandations unanimes du sous-comité sur des droits à l'égalité, mais il semble qu'une fois encore, les généraux du sexe masculin, parce qu'ils n'ont pas, bien sûr, d'homologues du sexe féminin, essaient de saboter l'égalité au sein des Forces armées canadiennes. Ils utilisent des tactiques dilatoires et usent de faux-fuyants. Que disent-ils, monsieur le Président? Ils disent qu'on doit réaliser l'égalité en un sens et personne ne peut douter qu'elle est compatible avec l'efficacité opérationnelle des Forces canadiennes. Ils disent aussi qu'il y a un conflit entre l'efficacité opérationnelle et l'égalité et que l'une ne doit pas céder la place à l'autre. C'est tout simplement faux. On peut réaliser l'égalité des femmes au sein des Forces armées canadiennes tout en garantissant la pleine efficacité opérationnelle.

Le groupe qui a travaillé longuement et avec assiduité pour promouvoir la pleine égalité au sein des Forces armées canadiennes, l'Association pour l'égalité des femmes dans les Forces canadiennes a fait un certain nombre de recommandations précises à ce sujet. Ce groupe reconnaît que la toute première priorité des Forces doit être de maintenir l'efficacité opérationnelle. Il affirme que l'efficacité opérationnelle ne sera en aucune façon menacée par l'accès des femmes à toutes les professions à condition que cela se fasse d'une façon informée, juste et efficace. Il signale la nécessité d'un changement d'attitude et d'une éducation appropriée, particulièrement pour les officiers du sexe masculin du ministère de la Défense nationale.

L'Association recommande des programmes de formation en commandement ainsi qu'un processus d'examen externe qui pourrait être effectué par d'anciens membres des Forces armées canadiennes. On doit aussi examiner et remanier tous les programmes et usages préjudiciables aux femmes soldats. Mentionnons par exemple la politique actuelle selon laquelle on accorde aux femmes un congé sans solde, qui entraîne une perte d'avantages sociaux et d'ancienneté, plutôt qu'un congé de maladie, durant les périodes précédant et suivant la grossesse où elles ne peuvent travailler. C'est une injustice criante pour les femmes qui deviennent enceintes alors qu'elles sont dans les Forces armées et c'est certes un autre domaine où elles sont traitées différemment. Il doit y avoir des normes et des processus de sélection qui se fondent sur les exigences réelles du service. Il est évident qu'il faut admettre également le principe d'un compromis raisonnable.

Il est essentiel qu'un contrôle soit effectué par un groupe d'experts indépendants de l'extérieur pour faire en sorte que les Forces armées ne tardent pas à assurer pleinement l'égalité. Le comité a constaté qu'il existe un excellent précédent à cet égard, notamment *Defence Advisory Committee on Women and the Services*, aux États-Unis.

Je constate également que, alors que le gouvernement s'est engagé sur le papier, cet engagement ne s'est pas encore traduit dans la pratique. On a demandé au général McLellan d'entreprendre un examen de cet engagement, et la mise en application sera encore retardée pendant qu'un autre groupe de travail étudie la question. Étant donné que je dispose de très peu de temps pour présenter cette motion, je voudrais conclure